

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 1016/2016
Date: 7 septembre 2016
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
N° d'affaire: 2012.RRGR.84
Classification: non classifié

Motion 022-2012 Schär (PS, Lyss)

Promotion de la médecine générale dans le canton de Berne: rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale,

arrête:

- 1) En réponse à la motion 022-2012 Schär (PS, Lyss) « Promotion de la médecine générale dans le canton de Berne » adoptée sous forme de postulat, le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport intitulé « Promotion de la médecine de famille ».
- 2) Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), il propose à ce dernier de prendre connaissance dudit rapport et de classer la motion 022/2012 (point 1).

Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataires

- Grand Conseil
- Directions
- Chancellerie d'Etat